

LE PETIT JOURNAL



Novembre 2021

CONTACT



Mairie d'Haudainville

1 rue de Verdun

55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86

Horaires d'ouverture de la Mairie



Période COVID

Lundi 9h00 à 11h30 et
14h00 à 17h00

Mercredi 14h00 à 17h00

Vendredi 13h30 à 16h00

Le maire et les adjoints se tiennent à votre disposition le

**1^{er} samedi du mois
de 10 h à 12 h**

ou sur rendez-vous

En dehors des permanences ci-dessus et

en cas d'urgence

vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

Patrick Lorans

06. 61.17. 25. 94

Ghislin Lubraniacki

06. 63. 22. 28. 45

Cédric Mailfert

06. 08. 89. 46. 32

Jérôme Martinet

06. 72. 83. 30. 15

LE MOT DU MAIRE

Nous approchons à grands pas de 2022 qui sera une année prolifique en matière d'aménagements et d'embellissement de la Commune.

La FUCLEM (Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electricité en Meuse) ayant retenu notre dossier de subvention d'enfouissement des réseaux, les marchés pour les travaux de la rue des Ecoles et de Metz vont être très prochainement lancés.

Le déploiement de la fibre se poursuit : la partie souterraine qui concerne 266 prises sur 485 doit être achevée pour la fin d'année et les branchements en aérien ont débuté la semaine dernière.

La modernisation de la communication est lancée puisqu'après la mise en place de panneau Pocket, application active depuis le début du mois, un panneau d'information numérique et un panneau d'affichage légal seront installés courant du premier trimestre 2022.

Enfin le printemps verra l'aménagement et la végétalisation du boulo-drome et du square.

Cordialement,
Patrick Lorans, Maire



Agenda : dates des manifestations à venir :

13 novembre - 4 décembre : inscription pour la cession de bois de chauffage en Mairie.

Le 21 novembre 2021 : Repas des aînés salle polyvalente.

Le 25 novembre : 18h30 réunion d'information tri et compostage à la salle polyvalente. Réservation obligatoire au 06-72-83-30-15 pour repartir avec un composteur de 600 l.

Le 27 novembre 2021 : marche de nuit au profit du Téléthon avec collation et repas préparés par les Petits Ânon. RDV à 18h à la salle polyvalente. Réservation conseillée au 06-72-83-30-15

Le 5 décembre 2021 : Saint-Nicolas , concert d'Echo Lali organisé par le SLC la Beholle à 15h à la salle polyvalente.

Le 11 décembre 2021 : Marché de Noël de l'école organisé par les Petits Ânon à la salle polyvalente

15 janvier 2022 : vœux du Maire de 11h à 12h à la salle polyvalente

22 janvier 2022 : tournoi de belote à l'espace culturel d'Haudainville



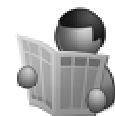
ÉTAT CIVIL

Décès :

Maurice HEULLY décédé le 25/10/2021

Mariages :

Frédéric PERRIN / Lydia BOBAN le
24/09/2021



Parrainage civil : Louis GOYAUX le 02/10/2021 Brian GOYAUX / Laura NICOLAS le 02/10/2021



DELIBERATIONS

1) Approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu du 24 septembre 2021

2) Intégration des ouvrages dans l'environnement du réseau électrique concédé à ENEDIS – projet travaux de voirie et enfouissement réseaux rue des Ecoles et rue de Metz

Monsieur le maire expose au Conseil municipal le projet de travaux de voirie et enfouissement réseaux rue des Ecoles et rue de Metz incluant les travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement du réseau électrique concédé à ENEDIS.

Il rappelle au conseil municipal que la compétence électricité a été transférée à la FUCLEM et que ce transfert comprend également la maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernant le réseau concédé à ENEDIS, conformément à la loi Chevènement relative à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.

La Commune a déposé le projet de l'opération concernée en présentant un dossier à la FUCLEM (Chiffrage du projet, plan du réseau existant à dissimuler et plan du réseau projeté). Le dossier ayant été déclaré complet par la FUCLEM, il appartient maintenant au conseil municipal de confirmer sa volonté de réaliser les travaux en 2022 et de solliciter la FUCLEM pour une aide financière au titre des travaux d'intégration des ouvrages concédés dans l'environnement réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire ENEDIS.

Au cas où ces travaux n'auraient pas commencé en 2022, la FUCLEM se réserve le droit de sortir le dossier de la liste prévue pour le reporter sur une année ultérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

CONFIRME sa volonté de réaliser les travaux au cours de l'année 2022 ;

ACCEPTTE que ce dossier soit retiré de la liste si les travaux n'ont pas débuté en 2022 ;

APPROUVE le dossier présenté et son mode de financement, à savoir, que par convention, la FUCLEM avancera la trésorerie en réglant au concessionnaire ENEDIS les travaux d'intégration des ouvrages concédés dans l'environnement et réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire ENEDIS ;

SOLLICITE une participation de 60% auprès de la FUCLEM sur les travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé, qui se présentera sous la forme d'un reste à charge de 40% de l'opération concernée ;

S'ENGAGE à régler à la FUCLEM les 40 % du reste à charge de l'opération concernée, traduisant ainsi une participation financière de 60% par la FUCLEM pour l'opération d'intégration des ouvrages concédés dans l'environnement et réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire ENEDIS ;

S'ENGAGE à communiquer sur la participation financière de la FUCLEM, par voie de presse et par apposition du logo de la FUCLEM sur les panneaux de chantier ;

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération .

3) Cession bois de chauffage et prix du stère pour 2021-2022

Afin de satisfaire les besoins en bois de chauffage des particuliers, le maire propose la vente de bois de chauffage sous la forme de cessions à des particuliers pour 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, la vente de bois de chauffage aux particuliers dans les parcelles 5, 6, 7 et 9 de la forêt communale,

DEMANDE à l'ONF, sous prestations conventionnelles (matérialisation et réception des lots), d'en organiser la vente ;

FIXE le prix du stère à 9 euros,

Et **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces pouvant intervenir.

4) Installation d'un panneau stop et marquage rue de la Marjolaine

Le Maire fait part à l'assemblée de la dangerosité du carrefour rue de la Marjolaine.

Il propose d'installer un stop et un marquage au sol pour mieux sécuriser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide et autorise le Maire à signer toutes pièces pouvant intervenir.

5) Installation de caméras de vidéo protection

Le Maire propose à l'assemblée d'installer des caméras de vidéo protection à trois endroits : Rond-point de l'Europe, entrée côté Saint-Mihiel et pont de Belrupt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, et autorise le Maire à signer toutes pièces pouvant intervenir.

6) Remboursement de Groupama suite à la mise à jour des contrats d'assurance

Le Maire présente à l'assemblée l'avis de remboursement de Groupama suite à la mise à jour des contrats, présentant un chèque de 123.30 euros.

Questions diverses

- ◆ Il n'est pas donné suite au projet d'achat de terrains ruelle de la Carrière.
- ◆ Une subvention du fonds d'innovation et de transformation numérique est accordée à la commune pour la somme de 17 128 euros.
- ◆ Le renouvellement du marché d'entretien des espaces verts de la CAGV, bientôt à échéance, fera l'objet d'échanges avec les communes pour une meilleure qualité de prestation.
- ◆ Les travaux de peinture et remplacement du sol, du logement 3 au 16 rue grande vont commencer courant décembre 2021 par le lycée FREYSSINET. Le montant du devis est de 2 904.60 €.
- ◆ Le repas des aînés, préparé par le traiteur GILBIN, est prévu le dimanche 21 novembre 2021.
- ◆ La marche du Téléthon est prévue le 27 novembre 2021. Un repas est organisé par les Petits Ânon. Le prix est de 10 euros (marche et repas).
- ◆ Monsieur CHAUDELET ne désire pas renouveler le bail de chasse, dit « du chiffour ». Il sera dénoncé à effet du 31 mars 2022.
- ◆ Cérémonie du 11 novembre.

Inscription pour la cession de bois de chauffage

Localisation : Les Bois Secs : parcelles : **5, 6, 7 plateau, 9 bas de pente**

Le prix du stère a été fixé à **9 € TTC.**

Calendrier :

Début des inscriptions :	le 13 novembre 2021 en Mairie
Clôture des inscriptions :	le 04 décembre 2021
Tirage au sort :	vendredi 17 décembre 2021 à la Mairie à 18h30
Distribution des contrats :	semaine 52
Visite sur le terrain des lots :	prendre rendez-vous avec l'ONF : M. Bouscasse
Début d'exploitation :	à partir du 15 janvier 2022
Fin d'abattage :	15 avril 2022
Fin de débardage :	30 septembre 2022



Concours d'illuminations de Noël

Des illuminations ont été achetées pour égayer notre Commune pendant toute la période des fêtes de fin d'année. Elles seront installées le jeudi 25 novembre.

Afin de valoriser la décoration et l'embellissement d'Haudainville pendant le mois de décembre et d'y associer la population, la commune organise un concours ouvert aux particuliers avec deux catégories : maison ou appartement (fenêtres et balcon).

Les membres du jury passeront du 13 décembre 2021 au 9 janvier 2022. Les prix (bons d'achat) seront remis lors des vœux du Maire le samedi 15 janvier.



Règlement :

Article 1 : PRESENTATION DU CONCOURS

Du 13 décembre 2021 au 9 janvier 2021, le concours récompensera les plus belles réalisations haudainvilloises en matière d'illuminations de Noël pour les catégories suivantes :

1. Maison individuelle avec façade ou jardin visible de la rue
2. Appartement : fenêtres et balcons visibles de la rue

Le concours d'illuminations est ouvert à tous les résidents de la commune sauf aux élus municipaux et aux membres du jury.

Article 2 : L'INSCRIPTION

Les personnes désireuses de concourir devront déposer le bulletin d'inscription joint en Mairie pour le vendredi 10 décembre 2021 ou en le complétant en ligne à l'adresse suivante : <https://urlz.fr/gHmW>

La participation au concours est gratuite.



Article 3 : DEROULEMENT DU CONCOURS

Les membres du jury composé d'élus passeront entre le 13 décembre 2021 et le 9 janvier 2021. Les lieux visités doivent donc être illuminés et décorés entre ces deux dates.

Le jury jugera de la qualité des illuminations afin de procéder à l'attribution des prix en tenant compte des critères suivants :

- La mise en scène: la qualité et l'harmonie de l'agencement des illuminations.
- L'originalité : la qualité artistique des illuminations.
- L'animation de la voie publique : la visibilité pour le public depuis la rue.

Ces critères sont de valeur égale et tous seront aussi déterminants pour procéder à l'attribution des prix.

Article 4 : RESPONSABILITE ET SECURITE

Les illuminations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

Article 5 : ENVIRONNEMENT

Nous portons à la connaissance des participants que l'utilisation de lumières LEDS est plus respectueuse de l'environnement et plus économique en consommation électrique. Leur utilisation n'est, toutefois, pas un critère pour l'obtention d'un prix.

Article 6 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 06 janvier 1978 dite « informatique et liberté ». En application de cette loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

En tout état de cause les données personnelles communiquées par les candidats seront exclusivement utilisées dans le cadre du concours.

Article 7 : RESULTAT ET REMISE DES PRIX

3 prix seront remis pour chaque catégorie (maison ou appartement).

1er prix : bon d'achat de 50€ chez Lombard

2ème prix : bon d'achat de 30€ chez Lombard

3ème prix : bon d'achat de 20€ chez Lombard


Les résultats seront communiqués le jour de la remise des prix qui aura lieu lors des vœux du Maire le samedi 15 janvier 2022 de 11h à 12h à la salle polyvalente, si les conditions sanitaires le permettent.

Article 8 : DROIT A L'IMAGE

La participation implique le consentement à la reproduction photographique des illuminations et décorations réalisées dans toute publication ou support à caractère documentaire ou de promotion des réalisations des participants et sur tout support diffusé par la commune pour assurer la promotion de ses activités.

Article 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

 Suite au conseil municipal du 24 septembre, deux nouveaux adjoints ont été élus, nous vous présentons ainsi le Maire et les 3 adjoints.

De gauche à droite :

Ghislin Lubraniecki , 1er adjoint,

06.63.22.28.45

Patrick Lorans , Maire

06.61.17.25.94

Cédric Mailfert, 2ème adjoint

06.08.89.46.32

Jérôme Martinet, 3ème adjoint

06.72.83.30.15



PANNEAUPOCKET :

La Mairie s'est dotée d'un nouvel outil pour informer et alerter les habitants rapidement. Il s'agit de l'application PANNEAUPOCKET qui est totalement gratuite pour vous.

Pour la télécharger, vous pouvez suivre la notice jointe. Lorsque nous publions une information ou une alerte, vous recevez une notification instantanément. Cet outil sera très pratique pour vous informer des coupures d'eau ou d'électricité, des événements à venir...

PANNEAUPOCKET ne remplacera pas les canaux de diffusion de l'information déjà existants comme le Petit journal, le compte Facebook et le site Internet de la Commune. C'est un outil supplémentaire qui nous permettra de toucher rapidement un maximum d'habitants.



**TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET**
pour recevoir les alertes et les informations de votre Commune

EN 4 CLICS

- 1 Ouvrez votre application **Play Store**, **App Store** ou **AppGallery** sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- 2 Tapez "**PanneauPocket**" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
- 3 Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "**Installer**" ou "**Obtenir**".
- 4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

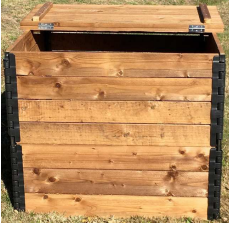
Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur **app.panneaupocket.com**

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

Réunion tri et compostage jeudi 25 novembre 18h30 à la salle polyvalente



Mme MAQUEL, maître composteur de la CAGV, viendra animer une réunion d'une heure autour du tri sélectif et du compostage. Elle répondra à toutes vos interrogations sur ces sujets et vous informera de la mise en place prochaine de l'interdiction de jeter les biodéchets (restes de repas, épluchures de légumes...) dans la poubelle noire. Les personnes présentes pourront récupérer gratuitement un composteur de 600 l.

Inscription obligatoire au 06-72-83-30-15 pour pouvoir assister à cette réunion et réserver le composteur. Dans la salle, le masque sera obligatoire mais pas le pass sanitaire.

Marche de nuit au profit du Téléthon :

La marche de l'an dernier n'a pas pu avoir lieu à cause du 2ème confinement. Nous sommes heureux de vous annoncer que l'édition 2022 de cet événement se déroulera le **samedi 27 novembre à partir de 18h**. Rendez-vous à la salle polyvalente pour un départ à 18h30 avec deux circuits : l'un de 6 km et l'autre de 12 km avec collation dans les bois. La marche sera suivie d'un repas confectionné par les bénévoles de l'association les Petits Ânon. Au menu, spaghettis à la bolognaise et dessert.

Tarif marche et repas : 10€ et 7€ pour les moins de 12 ans (hors boissons). Tous les bénéfices seront reversés au profit de l'AFM-Téléthon. Un "point don" sera installé à la salle polyvalente.

A l'issue du repas, la soirée se poursuivra autour de jeux de société que vous pourrez apporter.

N'oubliez pas votre lampe et rendez-vous le samedi 27 novembre à 18h00 à la salle polyvalente. **Pass sanitaire et masque obligatoires dans la salle.**



Renseignements et réservation auprès de Jérôme MARTINET 06-72-30-30-15 ou en flashant le QRcode .

Saint Nicolas à Haudainville :

L'association le SLC la Beholle invite tous les enfants d'Haudainville au spectacle organisé pour la Saint Nicolas le **dimanche 5 décembre à 15h** à la salle polyvalente.

Au programme, concert d'Echo Lali, groupe de musique basé à Somme-dieu qui compose et interprète des chansons destinées aux enfants et à toute la famille. Il sera suivi de la venue de Saint Nicolas qui viendra offrir chocolat et bonbons aux enfants présents.

Pass sanitaire et masque obligatoires dans la salle.



Tournoi de belote :

Dans la continuité des animations lancées par la commission Vie du village (Journée jeux, Halloween...) et en partenariat avec les associations locales, nous vous proposons la 1ère édition autour de la Belote.



Un tournoi par équipe de 2 sera organisé le **samedi 22 janvier de 14h à 18h** (ouverture des portes à 13h45) à l'espace culturel d'Haudainville.

L'inscription est gratuite mais limitée à 40 personnes.

Pour participer, il suffit de réserver pour passer un bon moment.

Café ou thé offert à tous les participants ! **Pass sanitaire et masque obligatoires dans la salle.**

Réservation auprès de Sandrine LAURENT au 06.74.88.42.15 ou à mairie-

Un appel de votre banque... ...Méfiance !!!

De plus en plus d'arnaques voient le jour par téléphone et les escrocs n'hésitent pas à vous embobiner. Au moins deux meusiens en ont été victime cette semaine, délestés de quelques milliers d'euros.

Tout commence par l'appel d'un conseiller bancaire :

« Bonjour, nous venons de constater une opération frauduleuse sur votre compte » .

Le **discours** est **crédible**, bien **rodé**, vos **coordonnées bancaires** vous sont **communiquées**, on vous donne même le montant de la transaction.

La **consigne** est **simple**, lorsque vous recevrez un **code d'authentification** par SMS, vous devrez le **transmettre** à votre interlocuteur **pour empêcher la fraude**.

Mais le **délinquant** est votre **interlocuteur**. En toute confiance, vous lui communiquez le code, il s'en sert et votre banque ne vous remboursera sans doute pas.



La Gendarmerie de la Meuse vous recommande de suivre ces conseils.

Sachez repérer un ou plusieurs de ces signes avant-coureurs :

Le numéro de votre interlocuteur. Prenez le temps d'identifier le numéro d'appel. Masqué, provenant d'un portable ou de l'étranger cela doit tout de suite vous alerter. Cependant, un numéro de téléphone d'**apparence officielle** ne signifie pas qu'il s'agit d'un appel légitime. En effet, **les nouvelles technologies permettent l'usurpation du numéro de téléphone.**

L'insistance ou une manière quelque peu menaçante : N'hésitez pas à questionner votre interlocuteur ou à mentionner votre intention de prévenir la gendarmerie ;



Un délai court ou l'urgence à agir : Si on vous demande de réaliser une transaction financière dans un délai imparti, il s'agit probablement d'une arnaque.

Un langage courant et non professionnel : Les vrais opérateurs sont généralement formés.

Comment réagir :



Coupez court à la conversation et procédez à un contre appel au service spécialisé de votre banque.

Ne donnez jamais de code d'authentification. Jamais une banque ne vous demandera par téléphone des données confidentielles.

Faites opposition immédiatement.

Enfin, si malheureusement vous êtes victime, déposez plainte.

Les Petits Anons reprennent du service...

Après une bien longue parenthèse, les Petits Anons reprennent leurs activités en faveur de l'école d'Haudainville. L'AG s'est tenue le 14 octobre dernier à la salle polyvalente pour faire le bilan bien triste d'une année blanche en terme de manifestations mais au cours de laquelle une somme de 2 500€ avait été donnée pour améliorer le quotidien de nos écoliers. Cela a été l'occasion d'appréhender les actions pour l'année en cours. Pour commencer, l'association apportera sa contribution au Téléthon en organisant conjointement avec la municipalité la marche nocturne du 27 novembre, puis un marché de Noël en partenariat avec les enseignants et les enfants aura lieu le samedi 11 décembre à la salle polyvalente.

Opération: « Nettoyons le village »

Samedi 23 novembre, les habitants de Haudainville se sont mobilisés pour nettoyer le village.

Une vingtaine de volontaires se sont retrouvés pour nettoyer et entretenir le village.

Répartis en plusieurs groupes, ils ont arpenté les rues et les chemins, pendant plus de deux heures, pour ramasser des déchets et des débris négligemment abandonnés. Des gants, des pinces et des gilets étaient fournis aux volontaires qui ont concentré leurs efforts sur les lieux de vie et de passage. Merci à eux .



Halloween à Haudainville

La collecte des bonbons a battu son plein dimanche 31 octobre vers 17h.

Les 35 enfants présents accompagnés des parents et d'encadrants se sont répartis les rues de la Commune pour entonner le traditionnel « Des bonbons ou des sorts ». La pluie, qui s'est invitée, a mis fin aux festivités plus tôt que prévu mais la collecte fut fructueuse.

Un grand merci à tous ceux qui ont permis le succès de cette animation : les membres de la commission vie du village, les personnes qui ont encadré la collecte et les habitants qui ont été généreux en sucreries.

La collecte était couplée au concours « Déguise-toi et fais-nous peur ! » : Félicitations aux vainqueurs de la 1ère édition : Tristan, pour les 3-5 ans, Lola pour les 6-8 ans, Johan pour les 9-11 ans et Emilie pour les 12-15 ans.

Ce fut un beau moment de convivialité à renouveler sans modération.



Reprise des activités du SLC la Beholle :

Après une longue interruption, les adhérents ont pu reprendre avec plaisir leurs activités au sein de l'association SLC la Béholle. La danse, le théâtre, le tennis de table, les loisirs créatifs ou la peinture sont autant de moments où l'on peut se retrouver et exercer ses talents en toute convivialité. Le nombre de participants étant limité, il vous reste la possibilité de venir nous rejoindre à la section peinture les mardis de 13h30 à 16h30 muni de votre pass sanitaire, à la Maison de la culture. Vous serez accueilli par Jean Pierre De la Faye de Guerre, artiste peintre, qui vous accompagnera volontiers dans la découverte ou le perfectionnement de l'activité.



Renseignements auprès de Pierre Roussel au 03-29-84-34-26.

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Lorans Patrick, Maire de la commune.

Rédacteurs : M. Chevalier Alexandre – M. Mailfert Cédric – M. Martinet Jérôme – M. Waxweiler Denis.